

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusés :

Madame Annick LAPRAY
Messieurs Alain MALBEC et Florent TISSIER

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 octobre 2024 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 31 octobre 2024 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

Préalablement à cette réunion, le Conseil Municipal reçoit Messieurs SARRAZIN et KOCHER de l'Association « Sauvegarde de la chapelle de Saint Quentin en Charolais » afin d'échanger avec eux sur les travaux d'entretien à envisager sur cette chapelle. L'association pourrait les financer à hauteur de 15 000 à 16 000 euros et de définir les modalités de mise en œuvre d'une collecte de dons.

Les modalités de mise en œuvre d'une collecte de dons sont définies. Pour cette dernière, une convention sera établie entre l'association, la Fondation du Patrimoine et la commune. Les fonds collectés seront attribués à l'association.

Enfin, la pose d'un panneau signalétique financé par cette association (soumise préalablement au maître d'œuvre) est évoquée ainsi que celle d'un panneau d'affichage en bois près de la Chapelle.

En outre, le porteur du projet d'hébergements insolites est entendu. Une implantation sur l'espace du camping de l'étang du Rousset est envisagée.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour demander un loyer annuel de 2 500 euros avec gratuité pour la première année d'exercice.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Marché pour aménagement des abords de l'étang du Rousset,

Monsieur le Maire fait part des résultats suite aux demandes de compléments effectuées pour les lots 1 – 3 et 4, se résumant comme suit :

Lots concernés	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre en euros et H.T.
Lot 1 : Terrassements et traitement des sols <i>Modification du nombre de mètres</i>	SAS SIVIGNON T.P.	18 697,00 initialement mais passée à 29 937.00 euros
	ENTREPRISE Hubert ROUGEOT MEURSAULT-PELICHET T.P.	25 304.00 initialement mais passée à 34 970.00 euros
Lot 2 : Espaces verts et mobilier <i>Suppression de la fourniture et de la pose de portillons et d'un portail</i>	CHAPEY PAYSAGISTE	10 156,89 initialement mais passée à 8 130.00 euros
Lot 3 : Observatoire et passerelle bois <i>Pas de demande de compléments pour ce lot qui reste donc sur les offres initiales</i>	DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT	30 600,00
	BERNARD BOIS	29 800,00
	SOCIETE DE TRAVAUX DE L'ENVIRONNEMENT	28 442,00
	BOIS ET VIA	21 500,00
Lot 4 : Jeux pour enfants, parcours de santé, station fitness et signalétique <i>Suppression de jeux pour enfin et de la table de tekball</i>	PEPINIERES ET JARDINS	102 100,00 initialement mais passée à 56 740.00 euros
	PRODULIC	87 591,49 offre de base mais passée à 52 779.92 euros 84 535,11 offre avec variante mais passée à 52 964.93 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes :

- Lot 1 : SAS SIVIGNON
- Lot 2 : CHAPEY PAYSAGISTE
- Lot 3 : BOIS ET VIA
- Lot 4 : PRODULIC pour l'offre avec variante.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents liés à ce marché.

- Fixation du prix du mètre cube d'eau consommé pour l'assainissement,

Monsieur le Maire rappelle que ce prix a été fixé, pour l'année 2024, à 1.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient ce tarif pour l'année 2025.

- Etude de devis,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les propositions de la société DESAUTEL pour le remplacement de 3 extincteurs pour la commune déléguée de Marizy dont le prix global est chiffré à 275.34 euros H.T..

Pour le devis relatif aux équipements de la commune déléguée du Rousset dont le devis a été établi à 2 275.26 euros H.T., les BAES et extincteurs défaillants au restaurant de l'étang du Rousset seront laissés à la charge du locataire. Le restant, relevant des bâtiments communaux, sera pris en charge par la commune.

- Chapelle de Saint Quentin,

Des mails ont été transmis ce jour aux entreprises PINTO et THOMASSET afin de leur demander s'ils bénéficiaient des qualifications nécessaires pour faire des travaux à la chapelle et s'ils pouvaient fournir un devis en fonction du cahier des charges précédemment établi d'ici au 2 décembre prochain.

Un devis a été reçu d'un artisan local pour la fourniture de nouvelles menuiseries.

- Station service,

La carte professionnelle est désormais acceptée à la station service.

Le Conseil Municipal prend note des difficultés enregistrées au niveau administratif suite à l'installation du nouveau logiciel.

Il est fait un point sur la situation financière de ce budget annexe. Aucune décision n'est prise quant à une revalorisation de la marge prise. Le Conseil Municipal préfère attendre la fin de l'année 2024 pour cela.

- Personnel communal,

Le Conseil Municipal prend connaissance du départ à la retraite, en 2025, de deux employés communaux.

- Location de terrains,

La locataire des terrains au lieu-dit Forêt de Marizy a fait connaître, au cours de ce mois, sa volonté de ne plus louer les terrains à compter de ce 11 novembre.

Le Conseil Municipal n'accordera cette fin de location qu'en cas de reprise à la même période par un autre tiers puisque le délai de transmission de la dette n'a pas été respecté.

Il est rappelé que ces parcelles (cadastrés section D n° 82, 83, 84 et 85) représentent une superficie totale de 4 hectares 43 ares et 26 centiares et que leur prix de location est de 170 euros l'hectare.

Monsieur le Maire indique avoir contacté un possible repreneur.

- Questions et informations diverses

Décision modificative

Le Service de Gestion Comptable demande à ce que les dégrèvements pour les jeunes agriculteurs soient enregistrés comptablement pour un montant de 2 968 euros.

Ces dégrèvements s'imputent au 739111 – chapitre 014. Il a été budgétisé 24 791.00 euros mais 24 291 ont été consommés. Il ne reste plus que 500 euros de disponibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le chapitre 014 – article 739111 par un virement de crédits d'un montant de 2 500 euros à partir du chapitre 011- Charges à caractère général – article 60621 combustibles, où ont été crédités 35 000 euros mais sont consommés 23 544.44 euros (donc 11 455.56 euros sont disponibles)

FAIR 2024

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a accordé à la commune une subvention d'un montant de 1 000 euros portant sur la place de Noireux et le chemin limitrophe avec Chevagny Sur Guye.

En vue de sa perception, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de cette subvention.

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Le code des juridictions financières mentionne à l'article L. 243-8 que ce rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale doit être transmis aux collectivités membres de cet EPCI; à charge pour elle d'en prendre connaissance et de délibérer à ce sujet.

Ce rapport a été transmis par mail à chaque membre du Conseil Municipal ce lundi 28 octobre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Questions et informations diverses

Des panneaux réglementant la vitesse de circulation à 30 km/h seront installés sur le chemin du Moulin du Brouillat ainsi que des marquages sur le bord des trottoirs interdisant le stationnement sur une portion de voirie Route de Charolles en priorité.

Une cérémonie sera organisée le 22 novembre prochain, à 19 h, à la petite salle de fêtes de Marizy afin de remercier Carp Addict pour son don.

La commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale aura lieu aux Monuments aux Morts de la commune le lundi 11 novembre, à 11 h.

La séance est levée a 23 h 55.